



Améliorer la connaissance environnementale : le partage des connaissances environnementales

BUDGET

21 millions d'euros/an > dont **5 Millions d'euros/an** consacrés pour le volet subventionné

La thématique « Améliorer la connaissance environnementale » s'organise principalement à partir de réseaux de surveillance et d'études générales subventionnés et à maîtrise d'ouvrage Agence.

OBJECTIFS

Renforcer la surveillance et améliorer la connaissance environnementale sont essentiels pour orienter les maîtres d'ouvrage vers des résultats concrets. L'exploitation de ces données permettra de :

- ▶ vérifier les progrès accomplis et d'orienter les actions de reconquête ou de maintien du bon état des masses d'eau
- ▶ Témoigner des effets du changement climatique sur la qualité de l'eau et des communautés aquatiques

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1** Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2** Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3** Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4** Protéger la qualité de l'eau

🔹 AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Améliorer la connaissance environnementale, c'est identifier avec précision les impacts, les solutions et les moyens nécessaires pour répondre efficacement aux défis posés par le changement climatique.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des territoires tout en intégrant des pratiques durables dans les actions menées.



73%

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

🔹 DES SOLUTIONS À ACTIONNER

La diffusion des données environnementales liées aux milieux aquatiques, intègre la production de rapports annuels d'analyse des données, couvrant l'ensemble des types de masses d'eau, ainsi que la mise à jour des fiches « Avis station ». Cela concerne également la production de documents de communication dédiés (plaquettes, synthèse, vidéos...).

🔹 OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs concernant la diffusion des données environnementales sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils porteront sur la fourniture de rapport d'analyse des données, de fiches avis et de documents de communication dédiés.

🔹 CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les aides de l'Agence pour la connaissance environnementale sont accessibles aux :

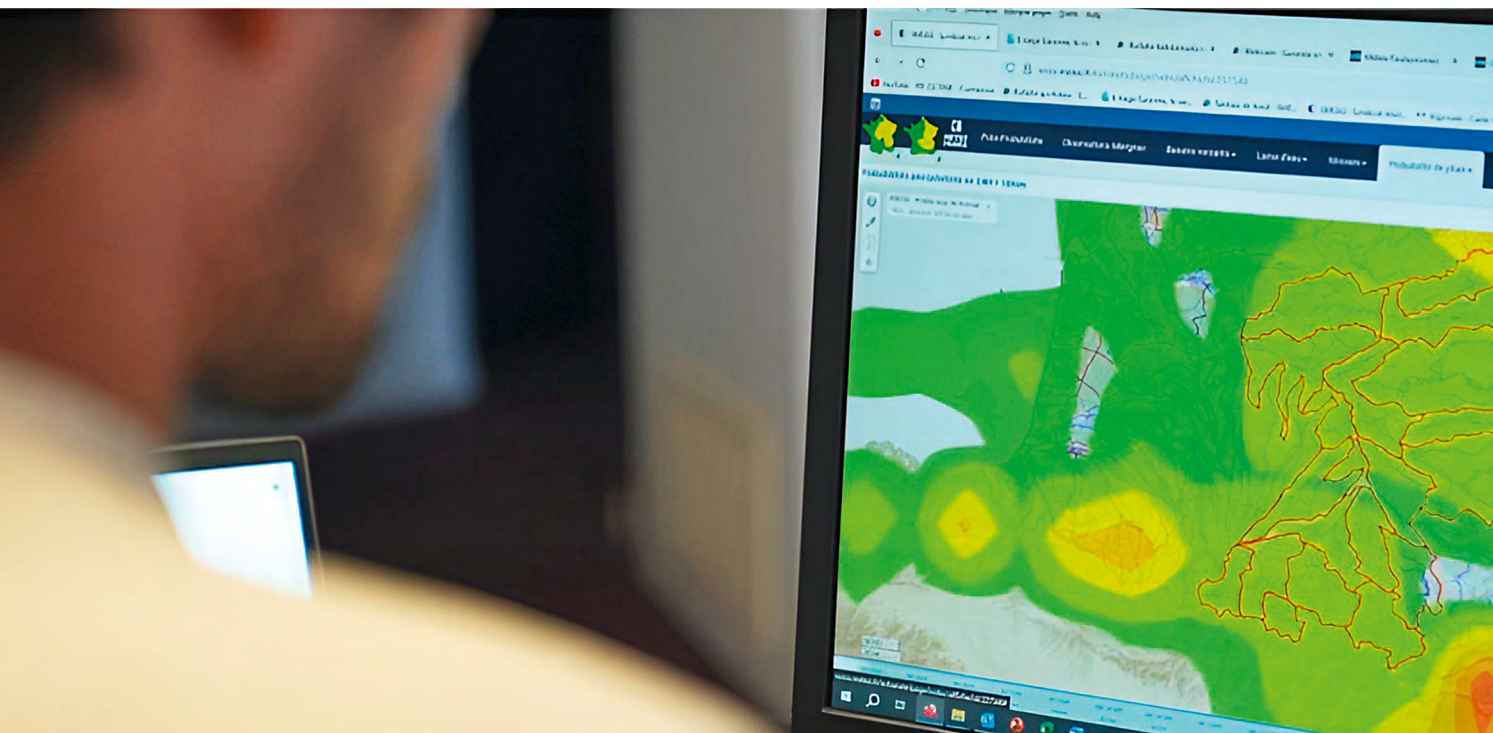
- ▶ collectivités territoriales, à leurs groupements ou délégataires
- ▶ aux organismes de recherche ou de protection de l'environnement
- ▶ ainsi qu'aux associations et les personnes morales disposant d'une légitimité pour conduire ces opérations

Les opérations éligibles doivent avoir été définies en concertation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et répondre aux conditions suivantes :

- ▶ respecter les obligations réglementaires du programme de surveillance de la DCE et de la DCSMM
- ▶ respecter les formats de données quand ils sont standardisés par le SANDRE
- ▶ s'engager sur une durée minimale de 3 ans pour les réseaux de suivi complémentaires

🔹 OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Des exploitations de données déjà mises en œuvre sur le portail de bassin.



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Connaissance générale (études scientifiques),
recherche et innovation, suivi des milieux
et connaissance environnementale** ».

2. Sélectionner le dispositif d'aide associé
présenté dans le tableau ci-dessous.



↑ TOTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Opérations de recueil, structuration, bancairisation et mise à disposition des données environnementales relatives aux milieux aquatiques	Interprétation de données	50%

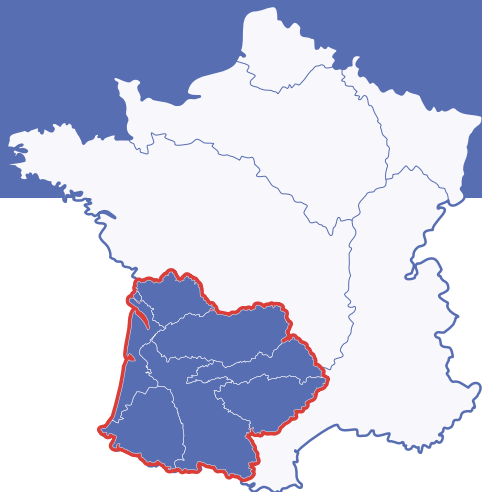


Taux d'aide
de **50 % max**

VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🔹 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

